

Aligner les financements internationaux de l'éducation : que retenir des vingt dernières années ?

Une ambition au cœur du financement du développement

Depuis 2005 et la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (OCDE 2005), l'alignement des financements internationaux sur les systèmes nationaux s'est imposé comme un principe structurant de la coopération internationale. Dans le secteur de l'éducation, cette ambition revêt une importance particulière : les financements domestiques y sont prédominants, et la qualité des systèmes publics conditionne directement la capacité des États à offrir un service éducatif équitable et durable. Vingt ans plus tard, le bilan est contrasté. Si les principes sont largement reconnus, leur traduction dans les pratiques reste limitée. L'aide internationale demeure encore largement structurée autour d'interventions fragmentées trop souvent déconnectées des systèmes nationaux. Dans un contexte de contraintes budgétaires accrues pour les États et de transformation en profondeur du paysage de l'aide, la question de l'alignement apparaît pourtant plus centrale que jamais^[1].

Un concept central, mais imparfaitement défini

L'alignement désigne le degré auquel les financements extérieurs utilisent les institutions, les règles, les procédures et les outils nationaux. Il ne suffit donc pas qu'un projet contribue aux objectifs d'un plan sectoriel pour qu'il soit aligné. L'analyse doit porter sur l'ensemble du cycle de la dépense publique. L'alignement vise à concilier l'atteinte des objectifs immédiats d'un financement avec le renforcement, à moyen terme, des capacités des institutions nationales à concevoir, financer et mettre en œuvre durablement les politiques publiques.

Vingt ans de mise en pratique montrent toutefois que l'alignement demeure souvent compris de manière partielle. Comme l'illustre le schéma 1, il s'apprécie à travers huit dimensions couvrant tout le cycle de la dépense : planification, budget, examen parlementaire, Trésor, exécution et passation des marchés, comptabilité, audit et rapportage. Pour chacune d'elles, l'utilisation des systèmes nationaux s'inscrit dans un *continuum*, allant du recours à des dispositifs parallèles à leur pleine utilisation. Un même financement peut donc être fortement aligné sur certaines dimensions et très peu sur d'autres. Cette lecture permet de dépasser l'opposition binaire entre financements « alignés » et « non alignés » et d'envisager des trajectoires de progression adaptées aux contextes nationaux et aux capacités des systèmes.

[1] Ce QDD s'appuie sur l'étude *L'efficacité des financements internationaux en éducation, 2005–2025 : vingt ans de pratiques, de résultats et de transformations des systèmes*, réalisée par l'IIPE-UNESCO, l'AFD et le GPE (Ndabananiye et al. 2026). Celle-ci mobilise les données du CAD de l'OCDE pour la période 2005–2023, une revue de la littérature, 34 entretiens et quatre études de cas consacrées au Burkina Faso, au Népal, au Niger et à la Tanzanie.

Auteurs

Rohen d'Aiglepierre (AFD)
Jean-Claude Ndabananiye (UNESCO-IIPE)
Christophe Deconinck (UNESCO-IIPE)

Schéma 1 - Les huit dimensions de l'alignement des financements internationaux de l'éducation sur les systèmes nationaux

Dimension	Planification	Budget	Examen parlementaire	Trésor	Exécution et passation des marchés	Comptabilité	Audit	Rapportage
Description	Le financement est cohérent avec les priorités du plan sectoriel et intégré à sa programmation opérationnelle annuelle ou pluriannuelle.	Les décaissements prévus sont inscrits de manière suffisamment précise dans les documents de présentation du budget de l'État.	Le financement et ses principales affectations apparaissent dans la loi de finances et sont portés à la connaissance du Parlement.	Les ressources transitent par les comptes et les circuits réguliers du Trésor, plutôt que par des comptes bancaires parallèles.	Les dépenses sont réalisées selon les procédures nationales d'exécution budgétaire et de commande publique, avec le moins possible d'exigences spécifiques du bailleur.	Les opérations sont enregistrées dans le système comptable national, selon les classifications et les procédures ordinaires de l'État.	Le financement relève des institutions et des mécanismes nationaux d'audit et de contrôle, sans multiplication de vérifications parallèles.	Les résultats physiques et financiers du financement sont intégrés aux systèmes d'information et aux rapports nationaux, plutôt que suivis uniquement au moyen de rapports propres au bailleur.

Source : Auteurs d'après Ndabananiye *et al.* 2026

Des principes d'alignement à l'épreuve d'une fragmentation croissante

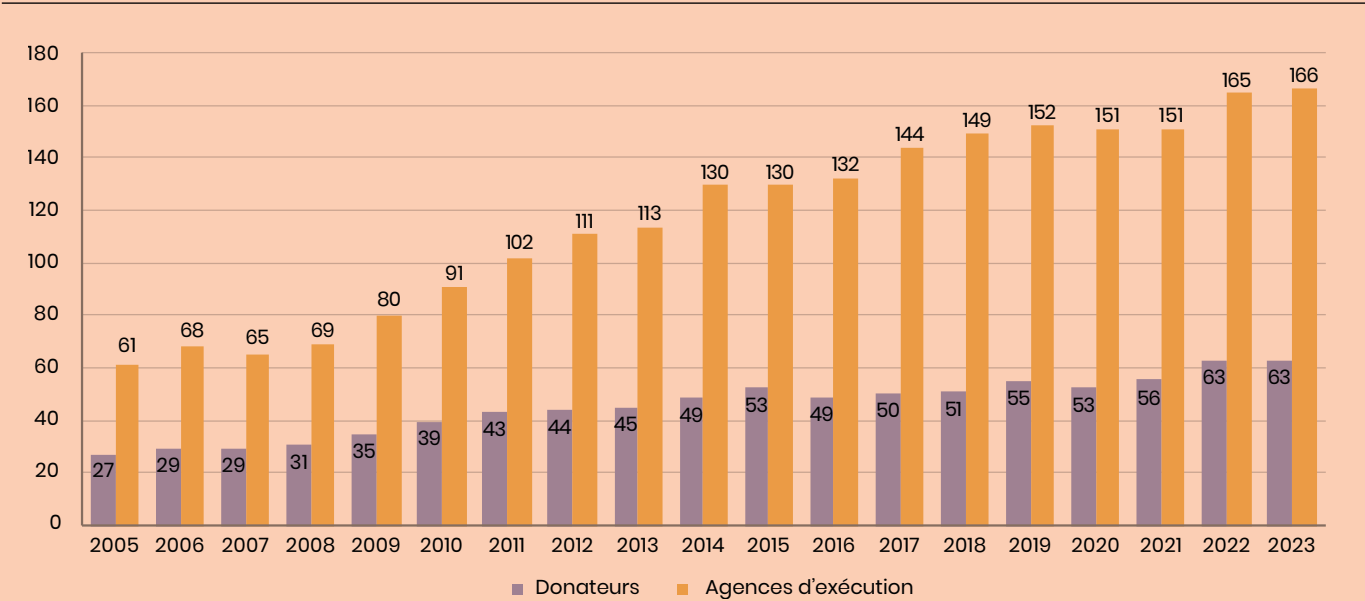
Depuis 2005, l'architecture des financements internationaux de l'éducation s'est profondément transformée. Les acteurs multilatéraux ont pris une place croissante, de nouveaux donateurs sont apparus et les instruments se sont diversifiés. Cette évolution n'a toutefois pas entraîné une augmentation proportionnelle des ressources effectivement disponibles dans les pays. Alors que l'aide publique au développement (APD) comptabilisée en faveur de l'éducation a progressé de 3,4 % par an entre 2005 et 2023, l'aide programmable par pays^[2], c'est-à-dire les ressources effectivement transférées

[2] L'aide programmable par pays exclut notamment les dépenses réalisées dans les pays donateurs, telles que les frais administratifs, les bourses et coûts imputés des étudiants étrangers, ainsi que les dépenses liées à l'accueil des réfugiés.

aux pays partenaires et sur lesquelles ceux-ci peuvent exercer une influence directe, n'a augmenté que de 0,6 % par an, soit seulement 12 % sur l'ensemble de la période, et connaît une quasi-stagnation depuis 2016.

Dans le même temps, le nombre de donateurs actifs dans l'éducation a plus que doublé, le nombre d'agences chargées de l'exécution des financements a été multiplié par 2,7 et la taille moyenne des transactions a diminué de 48 %. En 2023, la moitié des pays à faible revenu comptaient au moins 25 agences d'exécution actives dans le secteur de l'éducation. Les administrations nationales aux capacités les plus limitées sont ainsi souvent celles qui doivent composer avec le plus grand nombre d'interlocuteurs, de procédures et de calendriers.

Graphique 1 - Évolution du nombre de donateurs et d'agences d'exécution dans le financement international de l'éducation



Source : Auteurs à partir des données CRS de l'OCDE

La prédominance de l'aide projet illustre cette évolution. Sa part dans l'aide programmable par pays en éducation est passée de 64 % en 2010 à 81 % en 2023. À l'inverse, les appuis budgétaires sectoriels et les fonds communs alignés n'en représentent plus qu'environ 10 %, tandis que les approches-programmes ont également reculé. Cette fragmentation augmente les coûts de transaction, mobilise fortement les administrations et complique la construction d'une vision consolidée des ressources. Elle est encore plus marquée au stade de la mise en œuvre, où interviennent de multiples agences, organisations multilatérales, organisations non gouvernementales (ONG), opérateurs et unités de gestion de projet.

Depuis 2024, la baisse des budgets d'aide, la remise en cause du multilatéralisme et le poids croissant de la philanthropie dessinent un nouveau paysage, plus fragmenté et davantage orienté vers des résultats de court terme. Ce contexte risque d'accentuer encore la fragmentation et le recours à des dispositifs parallèles. Il rend pourtant l'alignement plus nécessaire que jamais : lorsque les financements internationaux diminuent, leur efficacité dépend davantage de leur capacité à compléter les ressources domestiques, à renforcer les institutions nationales et à soutenir durablement les politiques publiques.

Pourquoi l'alignement a-t-il été trop peu mis en pratique ?

L'étude rétrospective (2005–2025) montre que la faible progression de l'alignement ne s'explique ni par un manque d'outils ni par une dégradation généralisée des systèmes nationaux. L'analyse, complétée par plusieurs études de cas, met plutôt en évidence la combinaison de facteurs politiques, institutionnels et organisationnels. Son principal enseignement est la primauté du contexte : l'utilisation des systèmes nationaux dépend moins d'un diagnostic purement technique que d'un écosystème d'acteurs, d'incitations et de relations de confiance, propre à chaque pays et susceptible d'évoluer dans le temps.

Du côté des partenaires internationaux, les exigences de redevabilité interne, la recherche de visibilité, le contrôle des risques fiduciaires et la difficulté à attribuer des résultats à des financements fongibles ont joué en défaveur de l'alignement. Ces logiques ont favorisé le maintien de l'aide projet, y compris chez des partenaires ayant auparavant soutenu les appuis budgétaires ou les approches harmonisées. La politisation croissante de l'aide et son recentrage sur des objectifs diplomatiques, commerciaux ou stratégiques ont renforcé cette tendance. Les études de cas montrent néanmoins que ces positions ne sont pas figées : selon les périodes, l'évolution du contexte politique, des priorités ou des équipes peut conduire un même partenaire à soutenir l'alignement, puis à s'en détourner.

Les études de cas soulignent également que les administrations nationales ne forment pas un ensemble homogène. Les ministères des Finances peuvent privilégier des modalités intégrées au budget, tandis que les ministères sectoriels peuvent percevoir la fongibilité des ressources comme une perte de maîtrise. Les projets répondent

parfois à des intérêts organisationnels propres, en offrant davantage de contrôle et de souplesse, voire des possibilités de captation de rentes. L'alignement se heurte ainsi à des préférences divergentes au sein même des États.

Les capacités constituent un autre facteur important. Certains partenaires internationaux ne disposent pas des instruments ou des compétences nécessaires pour utiliser les systèmes nationaux. Du côté national, les difficultés concernent notamment la coordination interministérielle, la stabilité des équipes, la maîtrise des procédures budgétaires et la capacité des services déconcentrés à absorber les financements. Toutefois, l'analyse dans la durée montre que ces capacités ne sont pas figées : elles peuvent se renforcer lorsque les financements s'inscrivent dans les institutions nationales, mais aussi s'affaiblir lorsque celles-ci sont durablement contournées.

Enfin, l'étude montre que la qualité des systèmes de gestion des finances publiques ne détermine pas à elle seule leur utilisation effective : la corrélation entre les deux demeure relativement faible. Les trajectoires observées dépendent aussi de la continuité des réformes, de la gestion des risques et de la confiance entre les acteurs. Or, depuis vingt ans, les partenaires ont souvent privilégié la réduction des risques fiduciaires immédiats, sans accorder la même attention aux risques de moyen terme liés au contournement durable des systèmes nationaux.

Ce que nous apprend l'expérience : un levier de transformation systémique

Malgré ces limites, les enseignements des vingt dernières années convergent : l'alignement demeure un levier essentiel pour renforcer les systèmes éducatifs et améliorer la durabilité des financements. Son apport ne se limite pas à l'efficacité opérationnelle immédiate ; il réside dans sa capacité à consolider les systèmes de gestion des finances publiques, à structurer la gouvernance sectorielle et à mieux articuler financements domestiques et internationaux. Les évaluations disponibles montrent que les modalités utilisant les systèmes nationaux ont produit des effets positifs sur plusieurs dimensions intermédiaires : appropriation, harmonisation, discipline budgétaire, transparence, dialogue entre ministères sectoriels et ministères des Finances, ou encore structuration du pilotage sectoriel. Dans plusieurs pays, elles ont également permis de soutenir des réformes importantes liées à la déconcentration, à la planification ou à la budgétisation du secteur éducatif.

L'un des apports majeurs de ces approches est leur capacité à financer l'action publique à l'échelle du système, en s'inscrivant dans les circuits ordinaires de l'État plutôt qu'en créant des dispositifs parallèles. En ce sens, elles contribuent non seulement à améliorer la mise en œuvre financière, mais aussi à renforcer les institutions qui doivent porter les politiques éducatives dans la durée. Certaines modalités, comme les fonds communs, illustrent ce potentiel en montrant qu'il est possible de concilier alignement, mutualisation des ressources et passage à l'échelle (Ziegler *et al.* 2025). Pour autant, l'expérience invite à la prudence. Les effets positifs observés sont fortement

conditionnés par le *leadership* national, la stabilité politique, la qualité de la mise en œuvre et la continuité des réformes. Ils se manifestent souvent à moyen terme et peuvent être remis en cause. L'impact direct sur les apprentissages reste difficile à démontrer, en raison de limites méthodologiques importantes. L'intérêt de l'alignement réside donc moins dans une causalité simple que dans sa contribution à un environnement plus cohérent, plus soutenable et plus propice à la mise en œuvre efficace de politiques éducatives à l'échelle.

Faire de l'utilisation progressive des systèmes nationaux la norme

Vingt ans après la Déclaration de Paris, l'enjeu n'est ni d'abandonner les principes d'efficacité ni de les réaffirmer une nouvelle fois sans modifier les pratiques. L'expérience plaide pour un changement d'approche : l'utilisation progressive des systèmes nationaux doit devenir la norme et leur contournement une exception explicitement justifiée. Cette orientation ne suppose pas de recourir partout à l'appui budgétaire. Elle implique de mobiliser la diversité des instruments et de progresser sur les différentes dimensions de l'alignement en fonction du contexte. Même dans les situations fragiles, certaines composantes peuvent être utilisées, tandis que d'autres nécessitent des garde-fous ou une trajectoire de réforme plus longue.

Quatre priorités peuvent structurer ce nouvel agenda.

1. Adapter les instruments et gérer les risques plutôt que contourner les systèmes. Tout financement devrait examiner les coûts et bénéfices de son alignement, y compris ses effets institutionnels de long terme. Des diagnostics sectoriels de la gestion des finances publiques et une cartographie actualisée des risques permettraient d'adapter les garde-fous et de suivre les mesures de remédiation. Cette démarche devrait intégrer les facteurs d'économie politique ainsi que les besoins de développement des capacités, tant du côté des administrations nationales que des partenaires internationaux.

2. Renforcer les incitations nationales. Le *leadership* national doit se traduire dans les politiques de gestion des financements extérieurs, les plans sectoriels et les stratégies nationales d'investissement pour l'éducation. Un socle minimal pourrait être exigé pour tout financement : cohérence avec la planification opérationnelle et pluriannuelle, inscription dans les documents budgétaires, information du Parlement et intégration aux rapports nationaux de mise en œuvre. Sous l'impulsion des autorités, des coalitions de partenaires peuvent ensuite progresser vers une utilisation plus complète et mieux harmonisée des systèmes.

3. Transformer les incitations internationales. Les organisations internationales peuvent faire de l'utilisation des systèmes nationaux un critère explicite de préparation et d'évaluation des programmes. Les financements innovants, la philanthropie et les nouveaux acteurs devraient également pouvoir être intégrés aux cadres nationaux de coordination et de redevabilité.

4. Consolider la redevabilité mutuelle. Le manque de données sectorielles empêche encore de mesurer précisément les pratiques d'alignement et d'en faire un objet régulier de dialogue. Un standard commun de suivi devrait couvrir les huit dimensions de l'utilisation des systèmes nationaux et alimenter la préparation des financements, les revues sectorielles, les rapports de performance et les documents budgétaires. Cette redevabilité doit porter à la fois sur les résultats opérationnels des financements et sur leurs effets sur les institutions. Une planification opérationnelle et budgétaire rassemblant l'ensemble des ressources, domestiques et internationales, en est un pilier fondamental.

Dans un contexte de contraction de l'aide, de politisation croissante et de diversification des acteurs, l'alignement n'est pas une exigence normative supplémentaire. Il conditionne la capacité à concilier des résultats à court terme avec le renforcement à moyen terme des institutions, à articuler les financements internationaux aux ressources domestiques et à assurer la soutenabilité des politiques éducatives. L'objectif n'est donc pas un alignement maximal et immédiat, mais une convergence progressive, adaptée aux contextes et mesurable de l'ensemble des financements vers les systèmes nationaux.

Bibliographie

Ndabananiye, Jean-Claude, Christophe Deconinck et Rohen d'Aiglepierre. 2026. *L'efficacité des financements internationaux en éducation, 2005–2025 : vingt ans de pratiques, de résultats et de transformations des systèmes.* Paris : IIPÉ-UNESCO.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.* Paris : OCDE.

Ziegler, Marc, Rohen d'Aiglepierre, Charlotte Sedel et Suvi Mellavuo Bonnet. 2025. *Comment améliorer l'efficacité du financement international de l'éducation ? L'approche par les fonds communs.* Question de développement, n° 87. Paris : Agence française de développement.

Agence française de développement (AFD)
5, rue Roland Barthes | 75012 Paris | France
Dir. de la publication Christophe Lecourtier
Dir. de la rédaction Thomas Mélonio
Création graphique MeMo, Julie Gilles, D. Cazeils
Conception et réalisation eDeo-design.com
Traduction Auteurs

Dépôt légal 4^e trimestre 2026 | **ISSN** 2271-7404
Crédits et autorisations
Licence Creative Commons CC-BY-NC-ND
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

